



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

ADMINISTRATION COMMUNALE DE RECKANGE- SUR-MESS

RÈGLEMENT TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Date de la séance: **16 juillet 2026**

Présents: M. Carlo MULLER, Bourgmestre

M. Christian TOLKSDORF, échevin

M. Marc LUDWIG, échevin

M. Savas KOROGLANOGLU, secrétaire communal

Excusé : /

Ordre du jour: **196/2026**

Le collège échevinal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement de circulation modifié de la commune de Reckange-sur-Mess du 21 juin 2018 ;

Considérant que les travaux de pose d'enrobé nécessitent la fermeture complète de la rue du Bois à Wickrange ainsi que de la rue des Trois Cantons (N13), sur le tronçon compris entre les maisons n° 10 et n° 21, le dimanche 26 juillet 2026, de 6h00 à 22h00 inclus ;

Considérant qu'à cette fin, une interdiction de stationnement sera instaurée des deux côtés de la rue du Bois pendant toute la durée des travaux ;

Considérant qu'une déviation sera mise en place par l'Administration des Ponts et Chaussées ;
Considérant qu'en vue de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement du chantier il échet de réglementer la circulation ;

Décide à l'unanimité des voix de modifier le règlement de circulation communal du 21 juin 2018 comme suit :

Numéro : 196/2026

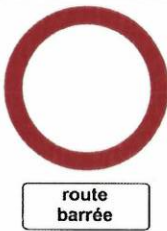
Date de vote au collège échevinal : 16/07/2026

Date début : 26/07/2026

Date fin : 26/07/2026

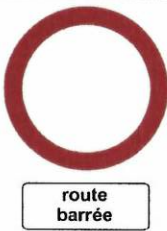
Art. 1^{er}.

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue du Bois à Wickrange (Wickreng)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
2/7/1	Route barrée	- Sur toute la longueur, dimanche le 26 juillet 2026, de 6h00 à 22h00 inclus	
5/2/1	Stationnement interdit	- Sur toute la longueur, dimanche le 26 juillet 2026, de 6h00 à 22h00 inclus	

Art. 2.

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue des Trois Cantons (N13) à Wickrange (Wickreng)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
2/7/1	Route barrée	- Sur le tronçon compris entre les maisons n° 10 et n° 21, dimanche 26 juillet 2026, de 6h00 à 22h00 inclus	

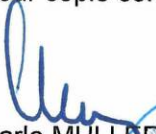
Art. 3.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Les restrictions liées à l'événement seront signalées moyennant des signaux et panneaux additionnels en conformité avec les prescriptions du code de la route.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

Pour copie conforme. Reckange-sur-Mess, le 16 juillet 2026


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal